



PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 avril 2023

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BÜRKI Véronique, CHAPERON Fabrice, DELAHAYE Sébastien, FARGNOLI Yann, KIRCHNER Volker, MONTECCHIO Chiara, PERRIN Christian, PIEREN Taïna, SEGUY Alexia, WEAVER David

Absents : ADNANE Alexandre, BAJULAZ Romain, CAYROL Tania, DAVERIO Justine, HEGETSCHWEILER Aurélie, JOLY Maël

2. Procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute le point 6bis « Election à la commission des pétitions », 19bis « Interpellation de M. Pierre Patelli & consorts au sujet de l'EVAM à Nyon », 19ter « Interpellation de M. Jacky Colomb à propos de la RDU » et 19quater « Interpellation de M. Michael Sauerlaender intitulée « Quand l'autruche tue la RDU » ».

Les modifications de l'ordre du jour proposées sont acceptées à l'unanimité. Aucune autre demande de modification n'est demandée.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Ermira REXHAJ, SOC. Elle sera remplacée par Mme Céline MOSSET qui sera assermentée au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a octroyé les délais de réponses aux postulats suivants :
 - Au 4 septembre pour le postulat de M. Robert Jenesky concernant le tableau de bord ;
 - Au 13 novembre pour le postulat de M. Alexander Federau concernant le plan canopée et celui de Mme Ariane Schwab Hug concernant la vaisselle jetable.
- M. le Président informe le Conseil que la sérénade du Président aura lieu le 12 juin prochain. De plus amples informations leur parviendront ultérieurement.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN signale que le préavis sur le plan lumière a été adopté par la Municipalité ce jour, il sera déposé lors de la séance du 15 mai prochain. Ce même jour à 19h, ils proposeront une conférence sur la pollution lumineuse, donnée par MM. Achkar et Moeschler, initiateurs de la Nuit est belle. Il invite les membres du Conseil à y participer, une collation sera servie à l'issue de la présentation. D'autre part, suite au postulat de Mme Bordier pour des plantations de choux et de tomates dans les plates-bandes, il informe le Conseil qu'ils

les ont organisées à la Duche et invite les membres du Conseil communal le mardi 16 mai à 18h pour participer aux premières plantations de ce potager.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à Mme Vanessa Ischi Kaplan au sujet des mesures de qualité de l'air. Elle signale que la qualité de l'air dans la ville de Nyon est régulièrement surveillée et mesurée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office cantonal de l'environnement. Les données sont disponibles sur le site web de la Plateforme nationale de la qualité de l'air (NABEL), où il est possible de consulter les mesures en temps réel des différents polluants atmosphériques. Selon les données de NABEL, la qualité de l'air à Nyon est généralement bonne, mais des pics de pollution peuvent se produire, en particulier lors de périodes de froid hivernal avec une inversion thermique. Des mesures ont été mises en place pour réduire les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote, notamment par la promotion des transports en commun, le développement de modes de déplacement doux, la réduction des émissions de chauffage et la réglementation des émissions industrielles. La réglementation des émissions industrielles – à Nyon et dans le canton de Vaud – est principalement encadrée par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et ses ordonnances d'application, telles que l'Ordonnance sur la réduction des émissions de COV (Composés Organiques Volatils) dans l'air ambiant (OROCov) ou l'Ordonnance sur la réduction des émissions de particules fines (OROPEP). Ces réglementations fixent des normes et des limites d'émissions à respecter pour les entreprises industrielles, afin de réduire la pollution atmosphérique et de protéger la santé publique. Les entreprises doivent mettre en place des mesures techniques pour limiter leurs émissions, et sont soumises à des contrôles réguliers pour s'assurer de leur conformité aux normes. En cas de pic de pollution, c'est l'Office cantonal de l'environnement qui est chargé de mettre en place des mesures d'urgence, comme la réduction de la vitesse sur les routes, la restriction de l'utilisation des véhicules polluants, ou encore la fermeture de certaines installations industrielles. Un complément d'information se trouvera dans le rapport de gestion 2022.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Laure Damsas au sujet de la redynamisation du marché. Il l'informe que depuis ce préavis, la Municipalité a tenté un certain nombre de démarches, certaines ont été bien réussies, d'autres font encore l'objet de réflexions, d'adaptations ou de réglages, suite au constat que certains points fonctionnaient bien, d'autres moins bien. Ils ont retravaillé sur l'évolution, à la fois de la disposition des stands, la collaboration avec la SIC, le concept d'animation, les démarches de communication, l'accueil de nouveaux exposants. Ils ont refait des points à l'interne, y compris avec le comité de la SIC, pour tirer un certain nombre d'enseignements sur les démarches entreprises, pour voir ce qui pouvait encore être amélioré. Ils sont actuellement en phase de réflexion avec la SIC, pour préciser les rôles de chacun et ils n'ont pas encore mandaté un expert externe pour faire cette analyse. Ils partent de l'idée qu'ils sont plutôt en forme d'évolution, vers une recherche d'amélioration et qu'il est encore prématuré de faire venir un expert pour constater ce qui fonctionne ou pas, dans la mesure où ils sont capables de le faire sans dépenser un mandat pour cela.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond également à Mme Alexia Seguy concernant les restrictions d'eau et d'électricité et plus généralement la manière de communiquer ou de sensibiliser la population. Il est vrai que Nyon ne dispose pas de panneaux d'informations pratiques digitalisées aux entrées de la ville. Par contre, ils ont beaucoup d'autres moyens de communication qu'ils utilisent pour informer et sensibiliser au maximum les citoyens par rapport à un certain nombre de thématiques qui sont très nombreuses. L'importance de chacune est variable selon la perception des personnes qui habitent la ville ou la région. Concernant les mesures d'économies d'eau, au moment de l'alerte sécheresse, l'invitation à restreindre la consommation d'eau a été bien comprise, puisqu'il y a eu plus de 60% de diminution de la consommation d'eau suite aux interventions faites. Il précise que Nyon a été une des premières villes à prendre des mesures qui ont été communiquées par communiqué de presse et via les réseaux sociaux. Ils l'ont également fait de manière directe en mettant hors service la moitié des fontaines de la ville. Il part, dès lors, de l'idée qu'ils n'ont pas totalement manqué la cible. Concernant les économies d'énergie, le problème n'était pas que local, et les annonces ont été faites par voie de presse, d'affichage, des envois de courrier aux entreprises et réseaux sociaux. Ils ont eu des statistiques très élevées concernant les posts déposés. Ceci dit, on peut toujours faire mieux, mais mettre des panneaux aux entrées de la ville qui annoncent à la fois la météo,

les prochaines manifestations, l'horaire des musées et toutes sortes d'éléments, certaines communes le font, mais jusqu'à maintenant la Municipalité a estimé que ce n'était pas nécessaire. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a toujours quelque chose à faire pour sensibiliser la population, mais il souhaite relativiser car il y a 1000 thématiques qui paraissent importantes pour toutes sortes de personnes et que, chacun a une hiérarchie différente des priorités au niveau de l'information qu'il faudrait faire passer aux citoyens et si on voulait faire passer toutes les informations que toutes les personnes jugent importantes, ce ne serait pas possible. Ils essaient de faire le mieux possible avec les outils et budgets à disposition.

6. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Céline MOSSET, SOC, et lui souhaite la bienvenue.

M. Mark WEAVER, UDC, excusé, sera assermenté lors de la prochaine séance.

6bis Election à la commission des pétitions

Suite à la démission de Mme Ermira REXHAJ, le parti socialiste a un poste à repourvoir. Mme Chloé BESSE présente la candidature de M. Olivier STALDER. Il est élu à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. Rapport de commission – Préavis N° 2022/77

Autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables, ou l'achat de capacités de production d'énergies renouvelables, pour un montant de CHF 5'000'000.- au maximum pour la durée de la législature - Autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales de services énergétiques jusqu'à concurrence de CHF 500'000.- au maximum pour la durée de la législature.

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte. La commission propose d'ajouter le point 3 suivant :

3. pour les acquisitions envisagées, la Municipalité pourra investir de l'argent uniquement dans des sociétés suisses existantes ayant fait preuve de leur rentabilité.

M. Sacha VUADENS se demande pourquoi voter un texte qui permet à la Municipalité de saisir des opportunités en matière de prise de participation dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables, mais la restreindre au point de vider la demande de toute substance. La condition cumulable de n'investir que dans des sociétés suisses existantes et surtout ayant fait preuve de rentabilité, aurait rendu impossible la création d'EnergieÔ, par exemple. Il entend les craintes de confier une telle dérogation à la Municipalité, mais il existe déjà des instruments de contrôle pour ce genre de dérogation. La loi sur les participations de l'Etat et des communes prévoit une série de règles de surveillance des prises de participation. La loi sur les communes oblige la Municipalité à rendre des comptes sur l'utilisation des autorisations cédées par le Conseil. Et surtout le principe cardinal inscrit dans la première des lois citées, qui est celui d'acquérir des participations si une tâche publique a été confiée à l'entité ou que son intérêt revêt un intérêt public. Nous l'avons vécu depuis l'an passé, le problème d'approvisionnement d'énergie est global et réel. Restreindre l'action de la Municipalité en la matière n'apparaît dès lors pas judicieux. Il recommande de refuser l'amendement.

M. Mathieu FARINE rejoint son collègue et souhaite déposer un sous-amendement pour éviter le risque d'acceptation de l'amendement. Il propose de supprimer la dernière partie de l'amendement et s'arrêter à « des sociétés suisses » et enlever « existantes ayant fait preuve de leur rentabilité ».

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD trouve que cela revient à supprimer l'amendement. S'engager dans une start-up qui a un excellent projet et un bon business plan peut amener au même résultat que les SI de Genève avec la société Enova dans laquelle ils ont perdu CHF 46 millions. Il faut garder raison et au moins maintenir « des sociétés existantes ».

M. Yves GAUTHIER-JAQUES ne comprend pas les réactions. Lorsque que l'on parle du sous-amendement ou de la remise en cause de l'amendement, il rappelle que c'est la commission des finances qui semble être unanime à l'accepter qui l'a proposé. Il le trouve tout à fait pertinent et rejoint les propos de M. Girard qui rappelle le sens de l'amendement et qui ne remet pas du tout en cause la manière dont cet argent doit être investi.

M. Sacha VUADENS souligne qu'il existe des sociétés productrices d'énergie ou constructrices de barrages qui se créent, qui ne sont pas existantes et qui n'ont pas pu faire preuve de leur rentabilité. Des opportunités sont à saisir pour, justement, pouvoir approvisionner en énergies renouvelables les Nyonnaises et les Nyonnais. Il ne comprend pas pourquoi cet amendement a été proposé par la commission des finances et il trouve pertinent de le remettre en question ce soir.

M. Pierre GIRARD est partant pour investir de l'argent dans des sociétés à créer, mais par un préavis ad hoc au Conseil. Ce préavis concerne pour des cas d'urgence et de discrétion. Une société à créer qui va chercher des fonds ne va pas le faire discrètement. Ils vont présenter leur projet pour demander de l'argent, ce qui peut être fait par un préavis ad hoc. Il rappelle à M. Vuadens qu'EnergieO s'est créée avec la participation de la commune par un préavis ad hoc. Ce n'est pas la Municipalité qui a décidé d'investir CHF 3 millions, ainsi que CHF 2 millions de prêt actionnaire, ils sont passés devant le Conseil.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle, comme cela a déjà été dit, qu'ils doivent relever des défis. Pour relever le défi de la transition énergétique, il s'agit de développer des projets innovants qui, a priori, n'existent pas encore aujourd'hui. Se mettre dans la situation de vouloir investir uniquement dans des sociétés, non seulement existantes, mais qui auraient d'ores et déjà prouvé leur rentabilité, vide pratiquement de son sens le préavis déposé. Les rendements que l'on peut attendre d'une telle entreprise et pour une collectivité lorsqu'elle a investi, sont des rendements qui sont attendus à moyen, voire à long terme. C'est bien l'intérêt de la collectivité qui a la capacité d'investir dans des projets dont les rendements sont attendus à 20 ou 30 ans. De se limiter à des entreprises dont les revenus et rendements seraient immédiats, c'est extrêmement réducteur et pas le sens des investissements d'une collectivité qui a la capacité ou, d'une certaine manière, le devoir d'investir aujourd'hui pour les générations futures, y compris dans des opérations financières dont les rendements seront disponibles pour la suite. Il invite le Conseil à refuser l'amendement et par conséquent accepter le sous-amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur le sous-amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse le sous-amendement par 42 non et 40 oui.

La discussion sur l'amendement de la commission reprend.

M. Julien URFER est surpris que les grands défenseurs de l'hydrogène ne soient pas ouverts à des financements dans des sociétés notamment dans l'hydrogène qui, aujourd'hui ne sont pas rentables. Il trouve dommage de ne pas donner les cartes quand il y a des nouvelles technologies de pointe, même s'il n'est de loin pas un grand défenseur de l'hydrogène. Il propose de refuser cet amendement qui bloque des opportunités.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que pour l'hydrogène, il est possible de passer par un préavis ad hoc. Puis, il commence par une phrase qui a été dite durant la séance de commission, qu'il cite : « nous ne ferons jamais d'investissement dans des projets à venir. Il n'en est pas question avec ce préavis. Le jour où l'on signe, on définit une date de début, et dès cette date nous recevons l'énergie au prix convenu ». Cette explication essentielle a été faite après une multitude de questions posées par les commissaires, car ils avaient un peu de peine, en commission, à comprendre ce préavis et son but. Avec cette explication, il y a eu alors comme un soulagement parmi les commissaires et, à partir de ce moment-là, une attitude plus positive de la commission par rapport à ce préavis. La commission conclut quand même à accepter le préavis avec l'amendement. Avec ce qui avait été affirmé, la proposition d'amendement allait bien dans le sens de ce que la Municipalité demande dans son préavis. Il apporte simplement un cadre à cet accord.

La proposition « allait bien », car quelques jours plus tard, il a eu la confirmation que cet amendement devenait indispensable, parce que la commission a reçu quelques compléments d'informations par écrit de la part de la Municipalité, et là ils ont découvert une petite phrase, noyée dans deux pages de mail, qu'il cite « on parle d'entrée au capital-actions dans une société commerciale suisse, existante ou à créer, qui produit ou produirait de l'énergie renouvelable ». Donc, juste le contraire de ce qui a été dit en séance de commission. Cet amendement se justifie donc pleinement.

En dehors de ça, le but de ce préavis est de pouvoir réagir rapidement et dans la discrétion en cas d'opportunité à saisir. Nous ne sommes pas dans le développement de nouvelles technologies, de nouvelles idées ou autre. Pour ces dernières, il répète que rien n'empêche la Municipalité de venir devant le Conseil avec un préavis ad hoc. Il ne faut pas venir raconter que ce genre de développement ou de création d'entreprise se fait dans l'urgence et dans la discrétion. Il demande de se souvenir d'EnergieÔ, entreprise dans laquelle la Ville a investi un certain montant, investissement accepté par le Conseil à la suite d'un préavis municipal.

La Ville de Nyon n'a pas les finances assez solides pour se lancer dans des aventures dangereuses et improbables comme le soutien de start-up, dont l'avenir pourrait tourner à la catastrophe, ou alors elle le fait avec l'accord du Conseil. Il a déjà cité l'expérience des SIG. Certains pourraient voir cet amendement comme trop restrictif. Néanmoins, il permet de répondre à la demande de la Municipalité, à savoir investir dans des sociétés liées à la distribution d'énergie, tels que les barrages, les grands distributeurs qui ont eux-mêmes déjà des éoliennes ou des parc photovoltaïques (BKW par exemple) ; cela permettra aussi de prendre des parts dans des sociétés comme Romande Energie qui possède et exploite des chauffages à distance. Et tout ceci, il le rappelle, dans des situations où la décision doit être rapide et la discrétion nécessaire. Tout le monde aura compris, cet amendement ne tue pas le préavis, il y met juste un cadre. Il invite le Conseil à l'accepter.

M. Michael SAUERLAENDER ne peut qu'abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit, cela a été fait pour ThermorésÔ Nyon SA. Il n'est pas contre de nouvelles initiatives, mais se substituer à des ingénieurs à l'EPFL et pourquoi pas lancer une chaire nyonnaise de recherches en nouvelles technologies, il ne pense pas que ce soit le rôle de la ville de Nyon, ni du contribuable nyonnais de s'y substituer. Pour cette raison, il soutient cet amendement.

M. Jacky COLOMB ne veut pas accorder sa confiance à la Municipalité dans le cadre de cette demande, de s'engager de façons multiples dans des entreprises dont on ne connaît pas encore qui elles sont, ni ce qu'elles font. Un engagement dont le Conseil n'aurait pas à être informé, ni à prendre un risque solidaire en accord avec sa compétence qui est de veiller au bien de la commune et à donner son accord en matière d'acquisition de patrimoine. Depuis plusieurs années, cette Municipalité a créé, à différentes reprises, des sociétés anonymes avec un capital de compétence budgétaire municipale. Ces opérations se font donc sans le consentement du Conseil, Conseil qui, par la suite, n'aurait d'autre choix que d'accorder une recapitalisation de ladite société. La prise de risques n'est dans ce cas pas partagée avec le Conseil. Cela a déjà été dit, si l'on tire un parallèle avec la situation d'EnergieÔ à Vinzel, on constate que les difficultés tendent à remplacer les promesses faites à l'époque de la demande de crédit. Aujourd'hui, après avoir dépensé plus de CHF 5 millions, nous sommes dans une situation qui, au mieux, va nécessiter plus d'argent pour continuer ou au pire stopper tout et annoncer la perte

pure et dure de la totalité de l'investissement. Ce n'est pas une perspective réjouissante. Cependant, le Conseil avait, alors, accepté d'aller dans ce sens et connaissait les risques qu'il va assumer. Aujourd'hui, pour aller plus loin, la Municipalité demande de lui signer un chèque en blanc pour de nouvelles participations pour lesquelles l'avis du Conseil ne sera pas requis. La Municipalité considère souvent le Conseil comme un frein à la prise de décisions rapides et elle souhaiterait, dans certaines occasions, pouvoir se passer de son autorité. Seulement, le Conseil a le devoir de veiller à la conservation des biens communaux en prêtant serment. Ils n'ont pas à déléguer leurs responsabilités à l'Exécutif. Il est vrai que, parfois, le Conseiller lambda aimerait bien avoir un peu plus de pouvoir de décision et, dans ce cas, il lui est derechef rappelé la limite de ses compétences. Quoi qu'en pensent les Municipaux, le rôle et les compétences du Conseil sont encore bien définies. La disposition des biens publics est de sa compétence et doit le rester. La séparation des pouvoirs est souvent remise en question par l'Exécutif. Elle est cependant le fondement de notre démocratie dans ce pays. Nous ne devons pas permettre de la fouler aux pieds. Il demande simplement de se souvenir pourquoi les Conseillers ont été élus. Ils ont un rôle à jouer au sein des autorités et ne doivent pas le déléguer, mais au contraire, le maintenir et le renforcer. Il ne votera pas ce préavis et demande à la Municipalité de revenir de cas en cas, lorsqu'une opportunité d'acquisition sera mise en valeur.

M. Sacha VUADENS comprend que l'on touche à un problème de compétences. Tous les textes qu'il a cités précédemment donnent parfaitement le cadre légal. En effet, il s'agit d'une compétence du Conseil, mais si on fait une délégation pour la durée d'une législature, il reste 3 ½ ans, avec tout un système de contrôle qui est réglé par la loi. Le fait de dire que ce n'est plus dans l'escarcelle du Conseil est faux. La loi permet de donner cette autorisation à la Municipalité, à elle de montrer ce qu'elle en fait. Ce sont des enjeux importants qui ne peuvent se prévoir et qui demandent cette réactivité. Il pense que c'est un problème de confiance à la Municipalité et il a confiance qu'elle saura utiliser l'autorisation en matière d'énergies renouvelables de manière consciencieuse. Pour les personnes qui ne sont pas d'accord, malgré tous les contrôles mentionnés dans les différentes lois, cela pourra être rediscuté lors de la prochaine législature lorsqu'une nouvelle autorisation devra être donnée.

Mme Ariane SCHWAB HUG entend un problème de défiance et est choquée de ce qu'elle entend. Il lui semble qu'il est difficile de remettre en question la volonté de la Municipalité d'offrir aux citoyens de Nyon la possibilité d'avoir accès à des énergies à un prix stable. Elle pense que si l'amendement est accepté, le préavis sera vidé de son sens. Cela aura pour conséquence d'être complètement tributaire du prix du marché. Si c'est la volonté des Conseillers pour les concitoyens, il faut accepter le préavis. D'autre part, il lui semble que, dans une transition énergétique, face à plein de défis et à des défis technologiques, investir en ayant la garantie du rendement lui paraît totalement naïf, même si elle n'est pas spécialiste du domaine. Elle enjoint le Conseil à refuser l'amendement.

M. le Municipal Pierre WAHLEN souhaite répondre à M. Pierre Girard très factuellement parce qu'il donne l'impression que la Municipalité s'est contredite dans les réponses qu'elle a faites à la commission. Le préavis porte sur trois objets qui sont relativement distincts. Le premier est la prise de participations dans des sociétés, le deuxième l'achat de capacités de production et le troisième des participations dans des sociétés commerciales. Ce sont trois objets différents et pour lesquels ils ont effectivement donné trois réponses qui sont différentes et qui s'adressaient à des projets qui sont différents. Il ne croit pas qu'il y ait eu de contradictions dans les réponses données, mais simplement elles s'adressaient à trois éléments différents. Pour le reste, le Conseil prendra la décision qu'il désire, mais la Municipalité ne foulera pas la démocratie aux pieds, comme le laissait entendre M. Jacky Colomb. Il croit que l'enjeu n'est pas là et il espère que le Conseil leur laissera le fait qu'il n'y a aucune volonté de la Municipalité de fouler la démocratie aux pieds, en essayant de développer ce dont ils ont besoin aujourd'hui, c'est-à-dire des énergies renouvelables, locales et pour lesquelles il y a un urgent besoin, non seulement à la ville de Nyon, mais dans ce monde, pour essayer de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est là que se situe l'enjeu. Il y a bien des pays qui nous envient notre démocratie et il espère qu'il n'aura pas l'impression qu'ils vont fouler la démocratie aux pieds, le terme lui semble un peu excessif.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 43 oui, 37 non et 1 abstention.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST lit un commentaire de M. Yann FARGNOLI, absent ce soir pour des raisons professionnelles. Etant membre de la COFIN, il souhaite faire part de ses remarques. Il n'a pas signé le rapport et s'en explique. Le domaine de l'énergie doit, de toute urgence, entamer une nécessaire transition et surtout se renouveler. Il existe actuellement de nombreuses initiatives innovantes qui peuvent rapidement devenir un savoir-faire et mettre à contribution les ressources régionales, voire nationales. Il se concentre sur Nyon, car la demande est pour la ville, ses habitants, ses industries, soit la vie de cette ville. La situation géographique de Nyon, permet de nous orienter sur plusieurs axes à caractère innovant pour produire une grande part de l'énergie en local, cela sans devoir aller la chercher ailleurs ou faire du trading. Il cite quelques exemples qu'il pense être pertinents.

Concernant notre beau lac, il se demande si l'hydrolienne a été étudiée. Une hydrolienne est une turbine hydraulique (sous-marine) qui utilise l'énergie cinétique des courants marins ou fluviaux, un peu comme une éolienne. Cette énergie est « infinie », car le courant du lac sera toujours là permettant ainsi de compenser en bonne partie l'énergie solaire en période de mauvais temps, par exemple.

Concernant le photovoltaïque, il se demande combien il y a de toits à Nyon et quelle serait la capacité de produire de l'électricité si les toits étaient équipés de panneaux solaires. La création de routes photovoltaïques à partir des routes existantes et qui profitent pleinement de la large exposition au soleil. L'union fait la force, il suggère de créer des quartiers coopératifs en énergie solaire, d'être visionnaires. Des batteries de grandes capacités sont disponibles afin de stocker l'énergie (d'autres moyens existent) permettant de répondre à la demande. Et si le Canton décidait de couvrir un tronçon d'autoroute avec des panneaux solaires qui, en même temps, selon l'architecture choisie, deviendraient des murs antibruit, nous aurions alors des ressources solaires et même thermiques. Les avantages seraient, entre autres, moins de bruit et moins de problèmes de circulation dus aux phénomènes atmosphériques.

Il propose de prioriser une de ces solutions locales, et, à terme, demander une étude générale et scientifique des ressources existantes et quantifiables, comme l'eau et le soleil. Il faut prendre les choses en main sans devoir dépendre des autres, car des solutions purement locales existent. Nous avons de grandes écoles (EPFL, EPFZ, HEIA) qui peuvent être mandatées pour démarrer une étude complète sur nos ressources énergétiques, économiques, sociologiques et aussi établir une feuille de route. Il se demande si nous allons prendre de grands risques non calculés, comme le projet de géothermie de Vinzel.

M. le Municipal Pierre WAHLEN remercie M. Fagnoli qui a beaucoup d'idées et c'est justement pour pouvoir réaliser l'une ou l'autre de ces idées qu'ils ont besoin d'avoir des entreprises ou des partenaires qui peuvent nous accompagner dans ces investissements. Les Services industriels n'ont pas la taille suffisante, aujourd'hui, pour se lancer dans des opérations d'envergure telles qu'elles sont mentionnées dans ce texte. Il a parfaitement compris les enjeux, mais un des enjeux est de s'associer avec des partenaires pour être plus forts ensemble. Ce seraient, a priori, des partenaires régionaux. Ils sont dans la même ligne, mais ne partagent pas les mêmes conclusions.

M. Jacky COLOMB rebondit rapidement sur les propos de M. le Municipal Pierre WAHLEN. Effectivement, tout le monde est d'accord qu'il est nécessaire d'innover, choisir des solutions locales et peut-être des solutions auxquelles on n'a pas encore pensé. Ce qu'il disait simplement plus tôt est que cela peut arriver par voie de préavis avec une discussion en commission et un soutien du Conseil pour chaque projet, ce qui permettra aussi, si cela tourne mal, au Conseil d'être solidaire et d'assumer avec la Municipalité. Il n'a jamais dit qu'il ne fallait pas le faire, il a dit qu'il fallait le faire autrement.

M. Sacha VUADENS relève que c'est assez piquant que la majorité des personnes qui voulaient autonomiser les Services industriels, faire des SI une entreprise capable d'investir, justement, comme elle l'entend, avec une grande distance par rapport aux politiques, cette même majorité

refuse aujourd'hui, une délégation de compétences avec plein d'outils de contrôle à la Municipalité, autorisation qu'elle peut refuser lors de la prochaine législature.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES est absolument abasourdi et a les chaussettes qui tombent d'entendre M. Vuadens sortir de tels propos. A nouveau, il pense que M. Girard a été très clair. Ce préavis consiste à donner les moyens financiers à la Municipalité de prendre rapidement des décisions sur des sociétés, prise de capital, achat d'énergie. Les projets innovateurs ne semblent pas du goût de la Municipalité au vu du retour qu'il a eu avec ses projets d'hydrogène. Il reviendra, mais il est clair qu'aujourd'hui la question n'est pas tellement de savoir comment cet argent est dépensé, mais il est nécessaire d'aller de l'avant. Il soutiendra ce préavis amendé en espérant que la Municipalité viendra devant le Conseil avec des sociétés qui ont peut-être un intérêt à être investies dans des capitaux qui n'ont pas ces contraintes telles qu'on les a fixées avec l'ajout du point 3 des conclusions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 3 non et 10 abstentions :

1. procéder, d'une manière générale, à des acquisitions de participations dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables, ou à l'achat de capacités de production d'énergies renouvelables jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.- pour la durée de la législature ;
2. procéder, d'une manière générale, à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales offrant des services énergétiques jusqu'à concurrence de CHF 500'000.- pour la durée de la législature ;
3. pour les acquisitions envisagées, la Municipalité pourra investir de l'argent uniquement dans des sociétés suisses existantes ayant fait preuve de leur rentabilité.

**8. Rapport de commission – Préavis N° 2022/ 82
Crédits supplémentaires, 2^e série au budget 2022 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 900'000.- au budget 2022, compensés à hauteur de CHF 760'100.-, soit un montant net de CHF 139'900.-.**

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer au Service de la culture un crédit supplémentaire de CHF 50'000.-, partiellement compensé comme suit :

Compte N° 157.3012.00 – Musées : ressources transversales - Salaires personnel auxiliaire	CHF	50'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 155.3011.00 – Musée du Léman : Traitements	CHF	-4'600.-
Compte N° 130.4361.00 – Service du personnel : Remboursement de traitements		-22'500.-
Effet "net" du crédit	CHF	22'900.-
2. d'octroyer au Service des sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- entièrement compensé comme suit :

Compte N° 340.3012.00 – Maintenance : Salaires personnel auxiliaire	CHF	100'000.-
---	-----	-----------

<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 340.4361.00 – <i>Maintenance : Remboursement de traitements</i>	CHF	-29'000.-
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-71'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
3. d'octroyer aux Services industriels deux crédits supplémentaires de CHF 270'000.- et CHF 79'000.- respectivement, entièrement compensés comme suit :		
Compte N° 810.3135.00 – <i>Service des eaux : Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF	270'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 810.4356.01 – <i>Service des eaux : Ventes marchandises à particuliers</i>	CHF	-270'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
Compte N° 820.3080.00 – <i>Coûts d'exploitation du réseau : Personnel temporaire</i>	CHF	79'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-79'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
4. d'octroyer au Service des ressources humaines deux crédits supplémentaires de respectivement CHF 80'000.- et CHF 98'000.- partiellement compensés comme suit :		
Compte N° 130.3011.00 – <i>Service du personnel : Traitement</i>	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursements traitements</i>	CHF	-12'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	68'000.-
Compte N° 130.3012.00 – <i>Service du personnel : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	98'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-98'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
5. d'octroyer au Service de l'environnement trois crédits supplémentaires de respectivement CHF 80'000.-, CHF 79'000.- et 64'000.- partiellement compensés comme suit :		
Compte N° 440.3114.00 – <i>Service de l'environnement : Achats machines, matériel</i>	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 171.3145.00 – <i>Piscine de Colovray : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-20'000.-
Compte N° 175.3145.00 – <i>Stade de Marens : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-15'000.-
Compte N° 341.3145.00 – <i>Bâtiments scolaires primaires : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-20'000.-
Compte N° 440.3145.02 – <i>Service de l'environnement : Entretien installations existantes</i>	CHF	-25'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

Compte N° 440.3145.03 – <i>Service de l'environnement : Entretien surfaces domaine public</i>	CHF	79'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 174.3145.00 – <i>Centre sportif le Rocher : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-3'000.-
Compte N° 355.3145.00 – <i>Bâtiments patrimoine financier : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-12'000.-
Compte N° 430.3145.00 – <i>Réseau routier : Entretien aménagements extérieurs</i>	CHF	-11'000.-
Compte N° 440.3145.05 – <i>Service de l'environnement : Créations et restaurations</i>	CHF	-2'000.-
Compte N° 650.3145.00 – <i>Service du feu : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-2'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	49'000.-
Compte N° 440.3012.00 – <i>Service de l'environnement : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	64'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-22'000.-
Compte N° 440.4361.00 – <i>Service de l'environnement : Remboursement de traitements</i>	CHF	-42'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

9. Rapport de commission – Préavis N° 2022/83
Patrimoine immobilier communal - Demande d'un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- TTC pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux sur une période de deux ans (2023-2024).

Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- TTC pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux sur une période de deux ans (2023-2024) ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.*

10. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2023/88
Réponse au postulat de M. Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour "Nyon s'engage" ? »

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/88 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” ».

**11. Rapport de commission – Préavis N° 2023/90
Modification du droit de superficie distinct et permanent (DDP) à titre onéreux octroyé à la Coopérative de l’habitat associatif sur la parcelle N° 1071.**

Rapporteur : M. Vadim ROCHAT

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l’unanimité :

1. d’accepter la modification du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux octroyé à la Coopérative de l’habitat associatif sur l’indexation de la redevance du DDP sur la parcelle N° 1071 sur l’indice suisse de prix à la consommation,
2. d’autoriser la Municipalité à signer la modification de l’acte notarié.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2023/96
Ouverture d’une unité d’accueil pour écoliers (UAPE) à la route des Tattes-d’Oie et élargissement de l’offre au sein des structures existantes - Demande de crédits de fonctionnement pour l’exploitation de ces nouvelles places.**

Rapporteur : M. Pierre PATELLI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l’unanimité :

1. d’autoriser la Municipalité à créer une unité d’accueil pour écoliers (UAPE) aux Tattes d’Oie, avec ouverture en août 2023, et à augmenter la capacité d’accueil des structures existantes, selon le préavis N° 2023/96 « *Ouverture d’une Unité d’accueil pour écoliers (UAPE) aux Tattes d’Oie et élargissement de l’offre au sein des structures existantes - Demande de crédits de fonctionnement pour l’exploitation de l’ensemble des nouvelles places* » ;
2. d’accepter l’augmentation de l’offre d’accueil parascolaire de 174 places pour la rentrée 2023, en allouant 12.4 EPT (9.7 EPT d’éducateur-riche, 1.0 EPT d’intendance, 0.7 EPT employé-e administration, 1 EPT intendance SMM), et d’accepter les crédits de fonctionnement inhérents à la création de l’ensemble des nouvelles places (charges et recettes), à savoir
 - au budget 2023 (août à décembre), un exercice bénéficiaire à hauteur de CHF 146’670.—, s’expliquant comme suit :
 - CHF 541’430.— pour le salaire du personnel,
 - CHF 33’000.— pour le nettoyage,
 - CHF 83’500.— pour le loyer,
 - CHF 40’600.— pour l’informatique,
 - CHF 258’300.— pour les frais d’alimentation, d’animation, de mobilier/matériel et autres frais d’exploitation,

- les recettes parents, la subvention ordinaire FAJE et les aides au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant attendu de CHF 1'103'500.— viendront en déduction de ces charges.

Le détail des comptes impactés (charges et recettes) est présenté dans les annexes au préavis qui font partie intégrante de la décision

- au budget 2024, un exercice déficitaire à hauteur de CHF 676'190.—, s'expliquant comme suit :
 - CHF 1'297'400.— pour le salaire du personnel,
 - CHF 45'000.— pour le nettoyage,
 - CHF 200'000.— pour le loyer,
 - CHF 2'000.— pour l'informatique,
 - CHF 385'900.— pour les frais d'alimentation, d'animation, de mobilier/matériel et autres frais d'exploitation,
 - les recettes parents, la subvention ordinaire FAJE et les aides au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant attendu de CHF 1'254'110.— viendront en déduction de ces charges

13. Propositions individuelles

M. Alexander FEDERAU a appris, il y a une dizaine de jours, que le forage géothermique de Vinzel n'avait pas tenu toutes ses promesses. En effet, la nappe phréatique du Dogger à 2000 mètres de profondeur n'a pas le débit suffisant pour être exploité. EnergieÔ a donc activé son plan B, en forant dans la couche Malm, moins profonde, et avec de l'eau moins chaude, à 50-55 degrés, qu'il faudra ensuite rehausser, comme cela a été expliqué dans le préavis 2021/250. Il demande s'il est toujours prévu de forer Vinzel 2 à la profondeur de Malm, s'il est toujours prévu de forer ensuite à Nyon et si oui, à quelle profondeur et s'il y a des incidences financières à ces nouvelles.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond qu'il était prévu de faire ces forages à 2300 mètres pour atteindre le Dogger dans lequel ils ont trouvé de l'eau à 80° à 60 litres/minute. L'eau n'avait donc ni la température, ni le débit attendu, ce qui fait qu'ils sont actuellement dans la réalisation du plan B, qui était prévu dans le préavis. A 1200 mètres, si tout va bien, ils devraient trouver de l'eau à 55° qu'ils pourraient exploiter. Pour le moment, les travaux sont dans le budget qui était annoncé, pour un total de CHF 43 millions, financé à hauteur de CHF 23 millions par la Confédération et CHF 20 millions pour les quatre partenaires qui ont investi dans ce projet (la ville de Nyon par ses Services industriels, la SEIC, la Romande Energie et la SEFA à Aubonne). Ce qui va se passer à Nyon pour la géothermie reste en suspens. Il faut déjà voir s'ils vont trouver quelque chose à Vinzel et si rien n'est trouvé, il faudra voir si les partenaires, la Confédération et la ville de Nyon seront prêts à investir, de nouveau, pour des démarches qui restent exploratoires. C'est une grande question. Il se trouve que la morphologie de notre sous-sol est extrêmement compliquée, contrairement, par exemple, à Paris, où l'on peut faire un trou où l'on veut et l'on est sûr de trouver de l'eau. Chez nous, la géologie et la morphologie de nos sous-sols sont extrêmement compliquées, ce qui rend malheureusement ces démarches aléatoires, ce qui est bien dommage.

Mme Ariane SCHWAB HUG reconnaît que chacun a le droit de manger ce qu'il veut en fonction de ses envies, de sa santé et de ses croyances. Il s'agit d'un principe avec lequel probablement tout le monde est d'accord. Pour celles et ceux qui, comme elle, souhaitent faire des choix en favorisant sa santé et en protégeant les limites planétaires, force est de constater que le choix dans les restaurants nyonnais, et ailleurs, est plus que limité et pas franchement sexy. Dans le rapport-préavis N° 2023/88 qui traite des objectifs chiffrés pour Nyon s'engage, il est dit que la Municipalité estime sa marge de manœuvre très faible en matière de modification des choix alimentaires faits sur le territoire. On peut le comprendre, il s'agit là d'un sujet éminemment privé, voire intime. Ceci dit, à la lecture du préavis N° 2023/98 déposé ce soir, elle s'est dit que la ville a une occasion unique de favoriser les choix alimentaires plus vertueux. En effet, elle a lu avec plaisir que l'un des critères retenus pour choisir les exploitants des deux futures surfaces commerciales à la place du Château seraient son engagement dans la durabilité. N'ayant pas

pu accéder aux détails du cahier des charges, elle demande à la Municipalité s'il est possible d'inclure dans les critères une proportion minimale de plats végétariens à la carte, par exemple 30%. En effet, déguster des nouvelles saveurs dans un cadre magnifique, au cœur de la vieille ville pourrait susciter de l'intérêt et peut-être contribuer, un peu, à amorcer certains changements d'habitude tout en laissant le libre choix à chacun-e.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui explique la marge de manœuvre de la Municipalité. Elle existe, certes, puisqu'ils vont choisir les gérants, mais le risque entrepreneurial va être pris par le restaurateur. Ils vont fixer un loyer en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires avec un minimum garanti. S'ils imposent un certain nombre de critères, le restaurateur pourrait leur rétorquer, si ça ne fonctionne pas, qu'il y a une implication sur le chiffre d'affaires et il faudrait modifier le loyer. Cette précision étant faite, il explique ce qu'ils ont souhaité. Ils veulent privilégier les produits du terroir, puisque c'est une place ouverte aux touristes et aux gens qui viennent régulièrement, que ce soit un établissement complémentaire à ceux existants, nul besoin de faire le compte des différents restaurants dans le quartier. A la fois pour des gens de Nyon, pour des touristes, pour des familles, ce qui implique que s'il y a plusieurs habitudes alimentaires différentes, tout le monde doit pouvoir aller manger dans cet établissement, pour toutes les bourses, pour tous les goûts et végétariens bienvenus. Toutefois, ils ne vont pas donner au restaurateur le pourcentage de plats végétariens, sans gluten, sans lactose, véganes, sans trop de gras, sans trop de sel, sans trop de sucre car les demandes sont immenses et infinies. Ils vont essayer de faire parler le bon sens. Il espère surtout de la qualité, qui donne envie aux végétariens de manger végétarien et aux autres, de temps en temps, de goûter le végétarien.

M. Claude FARINE revient sur la réponse de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ au sujet de la révision du concept de mobilité urbaine. Il souhaite savoir si les associations de mobilité douce allaient pouvoir participer à cette révision, question à laquelle Mme la Municipale n'a pas répondu. D'autre part, il habite route de Saint-Cergue, à l'angle du Chemin des Cottages, tout près d'un immeuble dont le gros œuvre vient de se terminer. Il aura un toit plat, mais surtout il pourra accueillir des locaux commerciaux au rez. Il souhaite savoir si la Municipalité a pris contact avec le propriétaire pour savoir s'il allait verdir son toit plat. Par ailleurs, comme le nord-est de la ville ne regorge pas d'épiceries et magasins d'alimentation, il demande si la Municipalité a l'intention de le sonder pour savoir ce qui est prévu dans les locaux commerciaux. Enfin, il souhaite savoir où en est le guichet-énergie. Il rappelle qu'un guichet-énergie a été la clé du succès de l'opération d'Onex-Rénove qu'il avait présentée, avec son ex-collègue M. Patrick Buchs, dans le cadre du postulat qu'ils avaient déposé en octobre 2018 sur l'isolation des bâtiments. La Municipalité l'a annoncé dans le cadre de « Nyon s'engage », elle a rappelé sa mise en route l'an dernier, mais il ne semble pas que cela soit déjà fait.

M. Mathieu FARINE revient sur le rapport 88 et les actions sur le bâti. Il demande comment la Municipalité compte agir sur les émissions de gaz à effets de serre liés à l'acte de construire lui-même. D'autre part, il souhaite connaître les taux d'occupation des parkings publics. Enfin, suite au sondage sur les oiseaux, il souhaite savoir ce qu'ils prévoient pour mettre en avant les oiseaux qui sont en ville et sensibiliser la population à ce sujet.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que des détails chiffrés lui seront communiqués lors de la prochaine séance, pour les parkings en mains de la ville. Toutefois, certains parkings privés ne transmettent pas leurs chiffres.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond au sujet des oiseaux. Il l'informe qu'ils ont reçu 2000 réponses à ce questionnaire, ce qui montre, si besoin était, l'intérêt et l'attention que la population a pour les oiseaux. A travers la stratégie sur la biodiversité, toute une série de mesures et de sensibilisations sont prises. Par ailleurs, ils espèrent beaucoup que le Conseil va suivre, afin de réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité qui sont une manière de répondre à cet effondrement de la biodiversité : pas d'insectes, pas d'oiseaux, c'est aussi simple que cela. La disparition des insectes est invisible, c'est une mort lente qui paraît inexorable, qui est à l'origine, ensuite, de la chaîne alimentaire, ce qui fait que sans insectes, les oiseaux disparaissent également. Ils espèrent beaucoup que ces aménagements, qui font l'objet d'un préavis en cours d'étude, seront acceptés par le Conseil.

M. Robert JENEFSKY fête, à quelques semaines près, le 3^e anniversaire de son postulat sur les abribus et, également à quelques semaines près, le 1^{er} anniversaire de l'approbation d'un crédit y relatif par le Conseil. En l'absence d'un tableau de bord, demandé au mois de novembre dernier et qui arrivera peut-être en octobre, il demande à la Municipalité de bien vouloir l'informer sur l'avancement de ce projet.

M. Frédéric RAST souhaite avoir une information sur l'avancement des travaux prévus au chemin de Tines qui doit être aménagé en zone 30. Il pose la même question au sujet de la route du Stand.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond, au sujet du chemin des Tines, qu'ils sont toujours à la CDAP, avec le seul et unique opposant au réaménagement du chemin, qui vient de leur faire perdre 1 ½ an.

Mme Claire WARMENBOL intervient au sujet du montant remboursé aux Conseillères pour les frais de garde d'enfants lors de la participation aux séances du Conseils. Elle souhaite demander à M. le Président ou au Bureau de revoir le montant du remboursement actuellement de CHF 9.- par heure pour la garde d'enfants, et de l'augmenter au montant correct et actuel qui est au moins de CHF 15.- par heure. Elle ne connaît pas une baby-sitter, ou un parent, qui accepte ou paie CHF 9.-/h. Elle a également fait un petit sondage en ligne et, avec 34 votes, une large majorité de Nyonnais(-es) paie plus de CHF 15.-/h. Les Nyonnais(es) ont élu une bonne représentation de femmes et hommes pour les représenter au Conseil, de différents âges et situations sociales, y compris ceux qui ont des enfants en bas âge, ceux qui ne rentrent pas nécessairement dans le moule d'un mariage ou concubinage, ou ceux qui ne bénéficient pas d'un large réseau local de soutien familial. Ces derniers doivent mettre en place des mesures pour que chacun et chacune puisse adhérer et participer à la politique locale, y compris grâce à un remboursement des frais de garde équitable. Nyon est composé de nombreuses familles monoparentales et de nombreux expatriés. C'est un fait qu'il est moins facile pour ces groupes d'accéder à « une aide gratuite ». Cela signifie-t-il qu'ils doivent être exclus des sièges électifs ? Ou payer plus ? Elle ne le pense pas. L'année dernière, elle n'a dû faire appel à une baby-sitter que deux fois - soyons clair, chaque parent préfère une solution familiale – pour assister aux Conseils. Malgré cela la différence entre CHF 9.- et CHF 15.-/h était de sa poche, et ceci s'accumule dans d'autres domaines de la vie. Elle se demande si ce n'est pas une pénalité parentale que l'on peut éliminer de ce Conseil en remboursant un montant de garde correct et intégral aux parents siégeant au Conseil. Par conséquent, elle voudrait étendre sa demande aux remboursements de baby-sitting pour les participations aux séances de commission. Le mois dernier, lors de la Journée internationale de la femme, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que le monde atteindra l'égalité des sexes dans 300 ans. C'est extrêmement déprimant pour toutes les femmes qui siègent au Conseil. Elle souhaite voir Nyon prendre les choses en main et réellement intervenir, donner un meilleur exemple, non seulement pour l'égalité et participation de chaque femme et parent ici présent, mais pour les petites filles et garçons qui rejoindront ce Conseil dans les années à venir.

M. Jacques HANHART a vu des camions de terre devant le Château. Il souhaite savoir ce qu'il se passe parce que des travaux ont été effectués ces dernières années et tout semblait impeccable et tout d'un coup, des camions de terre arrivent et repartent.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui fait remarquer que, ces dernières années, les rosiers qui étaient plantés dans ce grand bac, au pied du Château, étaient un peu moribonds. Décision a été prise de les remplacer. Pour remplacer les rosiers, il s'agissait de se demander pourquoi ils étaient moribonds et il se trouve que la terre, qui lui paraissait parfaitement adéquate, était, en fait de très mauvaise qualité, raison pour laquelle le bac a été purgé, que la terre de bonne qualité a été mise en place et que des rosiers, qui ont fait l'objet d'un prix au concours international de la rose de Nyon, seront replantés. Ils vont se développer sans traitement et seront très mellifères. Compte tenu des travaux réalisés, ils devraient pouvoir se développer dans de bonnes conditions, ce qui n'était pas le cas jusque-là.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 14. Préavis N° 2023/98**
Locaux commerciaux à la place du Château – Demande d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 1'630'000.— TTC pour l'aménagement intérieur de deux locaux commerciaux à la place du Château 1 et 10 pour la création d'un café/bar et d'un restaurant.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. Préavis N° 2023/99**
Requalification de la route de Lausanne (RC1), tronçon compris entre la rivière de l'Asse et la limite communale de Prangins - Demande de crédits de réalisation de CHF 1'807'000.—TTC pour les travaux d'aménagement routier et de CHF 172'000.— HT pour les travaux liés à l'éclairage public et au réseau électrique.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART voit que l'éclairage public a été étudié. Il aimerait remercier la Municipalité qui a vraiment fait un effort.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 16. Préavis N° 2023/100**
Développement d'un réseau complet de fibre optique à Nyon et déploiement des compteurs intelligents multi-fluides - Demande d'un crédit de CHF 7'393'000.— - Demande d'un cautionnement de CHF 13'500'000.— en faveur de TRN SA.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. Postulat de Mme Carinne Bertola & consorts intitulé « Nyon, ton patrimoine du XX^e siècle est digne d'intérêt ! »**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 77 oui et 5 non.

- 18. Réponse à l'interpellation de M. Joël Vetter intitulée « Quelle infrastructure pour l'escalade sportive à Nyon ? »**

M. Joël VETTER remercie la Municipalité pour ses réponses. Sur le premier point, s'agissant d'un mur de grimpe dans la maison des sports à Colovray, il regrette que ce mur ne soit plus prévu alors qu'il était envisagé à l'origine du projet. Néanmoins, il comprend aussi la nécessité de faire des arbitrages et des priorisations au vu des nombreuses demandes et des nombreux besoins pour l'ensemble des usages sportifs pour la ville de Nyon. S'agissant du second point, concernant la possibilité de construire un mur de grimpe dans la zone industrielle et artisanale de Champ-Colin, la réponse est assez laconique : on ne peut pas faire de mur de grimpe, car le plan directeur ne l'autorise pas. Il prend acte de cette réponse et émet le vœu que, dans le

cadre de la révision actuelle du plan directeur communal, l'opportunité de pouvoir diversifier un peu l'implantation de bâtiments pour d'autres usages que des usages artisanaux et industriels dans cette zone soit étudiée, même si, effectivement, il faut aussi pouvoir procéder aux priorisations nécessaires pour privilégier, avant tout, les usages de la zone pour les besoins de l'économie.

19. Réponse à l'interpellation de M. Robert Jenefsky intitulée « Caméras de surveillance et reconnaissance faciale ».

M. Robert JENEFSKY remercie la Municipalité de sa réponse très complète et circonstanciée qui lui a permis de découvrir, en fait, que ces caméras à la gare ont une certaine utilité. D'après la réponse, leur présence a permis de résoudre une vingtaine de cas.

19bis. Interpellation de M. Pierre Patelli au sujet de l'EVAM à Nyon.

La Municipalité répondra ultérieurement.

19ter. Interpellation de M. Jacky Colomb au sujet de la RDU.

La Municipalité répondra ultérieurement.

19quater. Interpellation de M. Michael Sauerlaender intitulée « Quand l'autruche tue la RDU ? »

La Municipalité répondra ultérieurement.

20. Divers en rapport avec la séance.

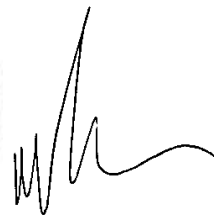
La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h52.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Marco CARENZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE